

# Installations illicites d'un groupe de « voyous » : les raisons d'une situation inextricable

Les installations illégales d'un groupe de « voyous » renié par sa propre communauté, celle des gens du voyage, pourrissent la vie des acteurs privés et publics du territoire. Les expulsions et les solutions tardent à survenir. Voici pourquoi.

## ANNEMASSE AGGLO

Is sont venus avec tout un tas de questions ; ils sont repartis avec des réponses qui n'ont fait qu'attiser leur colère et leur incompréhension. Le seuil de tolérance des chefs d'entreprise, commerçants et agriculteurs, victimes d'installations illicites d'un groupe de « voyous » renié par la communauté des gens du voyage, est à présent largement dépassé. Régulièrement privés de leur outil de travail, ils semblent sérieusement envisager de recourir à la loi du talion, si la situation ne se décatne pas rapidement. Lundi 24 avril, lors d'une réunion organisée par Annemasse Agglo, qui a vite tourné en rond, c'est en tout cas le message qu'ils ont envoyé à toutes les parties prenantes (élus, forces de l'ordre, représentants de l'État, procureur...) d'un dossier plus que jamais sensible et explosif, en ce que les répréhensibles agissements d'une minorité portent en eux les dangereux germes de l'amalgame.

« Si les élus de la République ne changent pas la loi, on va la faire », « Les gens du voyage, personnellement, je n'en veux pas. Vous pouvez les prendre à la sous-préfecture », « S'ils sont sur un parking et que j'y mets le feu, vous mettez combien de temps à intervenir ? », a-t-on ainsi entre autres pu entendre.

### Comment en est-on arrivé là ?

Violation de la propriété privée, insultes, menaces, branchements sauvages (eau et électricité), vandalisme, dégradations... Les infractions



Christelle Vaudaux, cheffe d'entreprise, et Gabriel Doublet, président d'Annemasse agglo, lundi 24 avril.

commises par le groupe incriminé, coutumier des sauts de puce entre Genevois et Chablais, sont nombreuses. Pourtant, les expulsions prennent un temps fou. Naît alors, chez les victimes d'installations illicites, un insupportable sentiment d'impunité. L'extrême lenteur des éva-

gens du voyage, qui découle de la loi Besson.

« Le juge estime que les gens du voyage s'installent où ils le peuvent lorsque les collectivités n'offrent pas suffisamment de places », relevait Nadia Idiri, sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois. Le schéma départemental a été voté par les élus. Il doit être avoué. Thonon

### « Nous avons largement joué le jeu »

La représentante de l'État indiquait qu'il manquait 158 places pour les familles sédentarisées, 138 places dans les aires permanentes et regrettait l'absence d'aire fixe pour les grands passages. On

d'Annemasse agglo, se justifiait : « Les objectifs sont très ambitieux et difficilement atteignables. Ici, la problématique, c'est le foncier. Nous avons largement joué le jeu, en investissant notamment 2,5 millions d'euros pour la rénovation de l'aire permanente d'Annemasse ou avec 68 places sur un terrain familial locatif dans le cadre d'une opération à Machilly. » Toujours est-il qu'en l'état actuel des lois, Annemasse agglo, bien qu'elle subisse aussi largement la situation, n'est pas totalement irréprochable.

### Responsabilité pénale individuelle

La deuxième raison principale, expliquant la longueur des procédures, est à chercher du côté de la responsabilité pénale, individuelle et non collective. Le fastidieux travail d'identification des contrevenants est à recommencer dès que les groupes se déplacent, ce qui arrive fréquemment.

« Ce n'est pas une mince affaire, commentait Bruno Badré, procureur de la République au tribunal judiciaire de Thonon-les-Bains. Les enquêteurs doivent identifier chaque personne. Les infractions sont assez faiblement réprimées, de l'ordre d'un an d'emprisonnement. L'encouragement en tout cas les victimes de ces infractions à déposer plainte systématiquement car je vois ce que la colère peut générer. »

Pour tenter de sortir de la quadrature du cercle, un co-

### Requête plutôt que référé

Au cours du temps d'échanges, Bruno Badré conseillait aux victimes d'installations illicites de déposer une requête plutôt qu'un référé auprès du président du tribunal judiciaire. « C'est une procédure plus souple, plus simple et plus rapide, pourtant peu utilisée dans le Genevois et le Chablais, indiquait le procureur de la République. Un huissier peut constater la difficulté d'obtenir des éléments d'identité et l'hostilité de la foule. Dans les trois jours, une réponse est rendue, sans phase de débat judiciaire. L'expulsion peut alors être ordonnée. Les procédures en référé sont plus compliquées. »

vacuations tient en premier lieu au fait que la plupart des intercommunalités ne sont pas en règle vis-à-vis du schéma départemental d'accueil des

agglomération et Annemasse agglo doivent trouver des terrains rapidement occupables, pour que les gens du voyage ne restent pas sur des propriétés privées. »

se souvient ainsi de l'épisode ubuesque l'an dernier au niveau de la Communauté de communes Arve et Salève. Gabriel Doublet, président

mité de pilotage, placé sous la férule du préfet, a récemment été constitué. Sa tâche est immense.

GUILLAUME ABRY

## Les parlementaires confrontés à l'inertie législative

Les neuf parlementaires haut-savoyards ont beau être sur la même longueur d'onde au sujet de ces installations illicites, ils en sont eux aussi réduits à l'impuissance, à commencer par Sylviane Noël. La sénatrice est l'auteur d'une proposition de loi sur le sujet, adoptée à une très large majorité au palais du Luxembourg en janvier 2021. « Mon idée est de créer un délit d'entrave économique, de simplifier les conditions d'expulsion, de donner davantage de moyens aux élus locaux et de pouvoir saisir les véhicules, mais on se heurte à des considérations d'ordre constitutionnel sur ce point, car il s'agit

du logement des gens du voyage », exposait l'élue.

La loi n'a toujours pas été examinée à l'Assemblée nationale, ce qui dit pas mal de choses de la complexité à changer le cadre législatif français. Sylviane Noël croit savoir pourquoi : « C'est un peu comme pour le loup. La problématique des gens du voyage concerne surtout des territoires frontaliers et côtiers : il est donc difficile de la placer au centre des débats. Très peu de parlementaires y sont sensibilisés. »

### « Mode de vie un peu original »

La sénatrice ajoutait que

« sans volonté gouvernementale, on ne fera[il] rien. » À en juger par le petit sourire en coin du ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin, qui avait ironisé sur « le mode de vie un peu original » des gens du voyage, lors de sa venue à Vullbens le 27 février pour présenter son plan pour créer 200 nouvelles casernes de gendarmerie, la volonté ne devrait pas manquer...

Sylviane Noël soulignait également que « la loi Besson [avait] largement fait son temps. Nous sommes face à des voyous qui s'engouffrent dans toutes les failles. » Des interstices difficiles à combler.



La sénatrice Sylviane Noël se bat pour que les procédures d'expulsion soient simplifiées.